

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques Gestion du Patrimoine Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/100/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS, V Directeur des Affaires Juridiques Visa de Mme Vanessa TORRELLI, Chef du Service Foncier et Patritionne

Visa de M. Laurent SANDRESCHI Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés



Affaire suivie par Carine MAUREL

Gestionnaire de patrimoine

204.94.36.83.98 – cmaurel@mairie-toulon.fr

Dossier n°128x03xAC

DECISION

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 05 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

....

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DE CONCLURE avec « l'Association Familiale Toulonnaise » dont le siège social est sis à TOULON (83100), 6, Rue Jules Renoux, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83100), Place Fiegenschuh.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évaluée à 1 740.50 €, les charges seules étant supportées par l'Association.

La présente décision abroge et remplace la décision n° 2023/043/A.J. pour erreur matérielle.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 0 2 AOUT 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 1 2 ANII 2023

Publié le : n 2 ANIT

0 2 ADUT 2023





Acte à classer

2023100AJ

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST: ASCL

ASCL_2_2023-08-02T15-54-51.00 (MI246780361)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230802-2023100AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

DECISION 2023/100/A.J. - Conclusion et révision du

louage des choses - "Association Familiale Toulonnais

Date de décision : 02/08/2023

Certifié Conforme

VIE.

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte:

DAF GP DECI 2023 100 AJ.PDF

Multicanal: Non

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 02/08/23 à 15:54

Date 02/08/23 à 15:54

Par **DUPONT ID Stéphanie** Par **DUPONT ID Stéphanie**

Accusé de réception

Date 02/08/23 à 16:00